

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 octobre 2022

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : titulaires : 49 + 5 Pouvoirs
suppléant : 1

Secrétaire de séance : Mme E. BECK

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

PRESENTS : MM. T. SPACH, J.-M. ERTZ - Suppléant -, P. MICHEL, S. FATH, F. STAATH, Mme L. MEHL, MM. M. MEYER, D. ETTER, F. ENSMINGER, Mme C. KISTER, MM. M. GANGLOFF, E. WAGNER, D. FOLLENIUS, H. DOEPPEN, Mmes E. BECK, C. MUNSCH, S. FISCHBACH, M. J.-M. KRENER, Mme E. SCHLEWITZ, MM. S. FERTIG, G. HALTER, C. WINDSTEIN, F. GERBER, A. DANNER, R. SCHMITT, D. BURRUS, J.M. HOERTH, H. STEGNER, Mme C. DURMEYER-ROESS, MM. R. MULLER, C. FAUTH, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, P. HERRMANN, J.L. RINIE, B. KRIEGER, M. KRAPPENBAUER, A. SPAEDIG, Mme F. BOURJAT, MM. J.C. BERRON, R. LETSCHER, R. KOENIG, Y. RUDIO, C. EICHWALD, G. SAND, Mme V. DA SILVA ADRIANO, M. C. DORSCHNER, Mmes C. DOERFLINGER, D. SCHMITT-MERX, M. J.M. REICHHART.

EXCUSES : Mmes L. JOST-LIENHARD, D. HAMM - Pouvoir à Mme L. MEHL -, MM. B. SCHAFF, G. REUTENAUER - Pouvoir à M. D. FOLLENIUS -, J.-M. FISCHBACH - Pouvoir à M. J.-M. KRENER -, L. STEINMETZ - Pouvoir à Mme E. BECK -, Mme A. LEIPP - Pouvoir à M. D. BURRUS -, MM. T. SCHINI, D. HOLZSCHERER.

Délibération n° 8.10 : Demande à la Commune de Struth de reverser à la Communauté de Communes la Redevance de concession R2 qu'elle a perçue en 2022 de Strasbourg Électricité Réseaux pour les investissements en éclairage public réalisés par la Communauté de Communes et payés en 2020

Rapporteur : M. R. SCHMITT

Vu la délibération n° 7 du Conseil communautaire du 27 mai 2009,

Vu les 2 881,28 € HT d'investissements réalisés par la Communauté de Communes en matière d'éclairage public dans la Commune de Struth dans le cadre de l'opération groupée de remplacement des luminaires BLF par des luminaires Led dans les communes du Pays de La Petite Pierre et payés en 2020,

Vu le montant de 280,98 € de redevance de concession accordés par Strasbourg Électricité Réseaux à la Commune de Struth pour ces travaux,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de DEMANDER à la Commune de Struth de reverser à la Communauté de Communes les 280,98 € de redevance de concession R2 qu'elle a obtenue de Strasbourg Électricité Réseaux en 2022 pour les travaux réalisés par l'E.P.C.I. en matière d'éclairage public et payés en 2020.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,

Elisabeth BECK
Secrétaire de séance

Patrick MICHEL
Président